



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de transfusion sanguine

Question écrite n° 72803

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la pérennisation du plateau du site transfusionnel à Quimper. Elle lui indique que le centre de transfusion de Quimper, établissement créé en 1970, était intégré depuis le 1er janvier 2000 à l'Etablissement français du sang - délégation Bretagne, l'unité quimpéroise étant agréée comme plateau de transformation, comme d'ailleurs celui de Rennes. Elle lui fait part de sa très vive émotion devant la décision de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé de transférer, à compter du 31 janvier prochain, l'activité du site quimpérois à Rennes, au mépris des engagements, alors même que des travaux de mise aux normes devaient y être effectués. Elle lui demande son sentiment sur ce point et de lui confirmer le maintien du plateau de Quimper et son agrément dans l'avenir pour ce qui concerne l'activité de préparation des produits sanguins.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72803

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 668